



Chers parents,

Il est déjà temps pour vos enfants de reprendre le chemin de l'école et d'en retrouver le rythme ! Cette année encore, le service d'accueil extrascolaire veillera au bien-être de vos enfants en assurant le soir et le mercredi après-midi un accueil de qualité leur permettant de se distraire avant votre arrivée. Dans ce but, les accueillant(e)s suivent des formations tout au long de l'année et ont la possibilité d'avoir du matériel ainsi que des nouveaux jeux.

Pour accueillir votre enfant en toute sécurité, nous vous demandons de compléter la fiche de renseignements « Accueil Extrascolaire » et de la remettre à l'enseignant de votre enfant au plus tard le 8 septembre 2023. Pour recevoir l'attestation fiscale en matière de garde d'enfants, il est important d'indiquer vos numéros de registres nationaux (parents/enfants)

Nous vous rappelons que l'accueil se déroule dès la fin des cours et se termine à 18h. Nous tenons à vous sensibiliser sur l'heure de fermeture et respecter cet horaire.

Si vous rencontrez des difficultés pour récupérer votre enfant à l'heure et/ou signaler une urgence, merci de contacter le 069/33.22.10 (numéro commun à toutes les écoles à utiliser après 16h)

Le prix de l'accueil reste inchangé :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : un forfait de 0.50€ par accueil et par enfant (étude et accueil confondus)
- Le mercredi : un forfait de 2€ par accueil et par enfant.

L'équipe Accueil Extrascolaire reste à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires au 069/33.22.24.

L'équipe Accueil Extrascolaire



Fiche de renseignements Accueil Extrascolaire

Année scolaire 2023-2024

Cette fiche d'inscription est obligatoire pour participer à l'accueil extrascolaire , merci de compléter une fiche par enfant et la faire parvenir à l'agent de l'accueil extrascolaire le plus rapidement possible .

Renseignements de l'enfant :

École:

Nom

Prénom:.....

Date de naissance : / /

Registre national : _ . _ . _ . _ - _ . _ . _ . _

Votre enfant a-t-il besoin de faire une sieste :

OUI - NON

Votre enfant est-il propre

OUI - NON

Votre enfant a-t-il des allergies

OUI - NON

Si oui , lesquelles ?

.....

Autre(s) ?

Si votre enfant a besoin de prendre des médicaments durant l'accueil extrascolaire , merci de fournir un certificat médical et nous communiquer les modalités relatives à la prise du médicament.

Personne(s) responsable(s) de l'enfant :

Nom

.....

Prénom

.....

Adresse :

.....

.....

NISS :

.....

Téléphone

.....

Déduction fiscale :

OUI - NON

Nom

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

NISS :

.....

Téléphone

.....

Déduction fiscale :

OUI - NON



Autres personnes de contact susceptibles de venir chercher l'enfant

Nom - Prénom :	Nom - Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :

Une attestation fiscale reprenant le montant payé durant l'année civile pour les jours fréquentés sera transmise dans le courant du deuxième trimestre pour l'année fiscale précédente. Il est impératif d'indiquer vos numéros de registres nationaux pour recevoir cette fiche dans les délais.

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et m'engage à avertir de tout changement.
Je déclare avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire et en approuve le contenu.

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit « RGPD » et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous informons que les données collectées ci-avant sont traitées par le service de l'accueil extrascolaire de la Ville de Tournai aux fins de la gestion de l'inscription de votre enfant à l'accueil extrascolaire.

Elles sont conservées pendant un an et ne sont pas transmises à des tiers à l'administration communale ni transférées en dehors de l'Union Européenne .

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai

Rue Saint-Martin 52

7500 Tournai

Ou par e-mail à la déléguée à la protection des données : DPO@tournai.be

Ou via le portail des démarches en ligne accessible sur le site de la Ville de Tournai : www.tournai.be/protection-donnees (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Si vous estimez que la Ville de Tournai n'a pas respecté vos droits et/ou n'a pas traité vos données personnelles conformément au RGPD, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données ».

Fait à, le

Signature de la(les) personne(s) responsable(s) de
l'enfant

Pour toutes informations : Service Accueil Extrascolaire - 069/33.22.24.



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
VILLE DE TOURNAI
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR



Cher(s) parent(s),

Afin que votre enfant soit accueilli dans de bonnes conditions à l'accueil extrascolaire et s'y sente bien, nous avons réalisé ce règlement d'ordre intérieur. Merci de le lire attentivement et le signer. Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute remarque éventuelle.

L'équipe vous remercie pour votre collaboration.

L'équipe d'accueil extrascolaire

Inscription

Une fiche d'inscription doit être signée par les parents en début d'année scolaire. Ces derniers s'engagent à prévenir de tout changement quant aux informations reprises sur cette fiche, comme par exemple, un changement d'adresse, de numéro de téléphone ou des modifications dans la situation familiale.

Enfants accueillis et jours d'ouverture

Les enfants pouvant être accueillis au sein de l'infrastructure sont ceux qui fréquentent l'école (et éventuellement les écoles partenaires pour le mercredi). L'accueil est ouvert du lundi au vendredi en période scolaire et ce, jusque 18h.

Participation financière

L'accueil du soir est payant à mesure de 0,50 € par jour pour les enfants de maternelle (à partir de 16h20). Les enfants de primaire paient 0,50 € par jour pour l'étude et sont donc accueillis gratuitement après 17h. Le mercredi après-midi, les enfants peuvent être accueillis dès la fin des cours. A partir de 13h30, la somme de 2 € par enfant de maternelle ou de primaire, est demandée aux parents.

Respect des horaires

Les parents sont tenus de respecter l'heure de fermeture de l'accueil (18h précises).

En cas de retard,

- nous demandons impérativement aux parents de téléphoner au 069/33.22.10 pour prévenir que l'enfant ne pourra être repris à l'heure de fermeture
- le parent devra signer le cahier de communication de l'accueil
- une indemnité de 1€ sera demandée par quart d'heure de retard entamé.

En cas de retards répétés et malgré nos interpellations auprès de la famille, l'accès de l'enfant à l'accueil extrascolaire pourrait être remis en question.

Prise en charge des enfants

- A la fin de l'accueil, les accueillants confient l'enfant à un adulte de référence. Aucun enfant ne retourne seul chez lui ou pour rejoindre un parent qui se trouve à proximité, excepté si une autorisation écrite signée des parents a été remise à l'équipe préalablement.
- Lorsqu'un parent est présent dans le local d'accueil, la responsabilité de son ou ses enfants lui incombe.
- Dans un souci de respect des activités des enfants et du travail des accueillants, les parents qui viennent reprendre leur enfant, veillent à limiter leur temps de présence à un échange d'informations concernant leur enfant. Cet échange se fera dans le respect des accueillants et du groupe d'enfants.

Adultes de référence

Les noms des adultes (père, mère, beaux-parents, grands-parents, ami, voisin...) amenés à reprendre un enfant doivent nécessairement être mentionnés dans la fiche d'inscription. Si, exceptionnellement, une autre personne, non mentionnée dans la fiche, doit reprendre l'enfant, il est nécessaire de prévenir les accueillants au préalable, par écrit.

Respect de l'équipe

Nous veillons à ce que chaque enfant ait une attitude respectueuse envers l'équipe et les autres enfants ainsi qu'envers le matériel mis à sa disposition. Une « *charte des règles de vie en collectivité* » est d'ailleurs créée avec les enfants, afin qu'ils comprennent et intègrent correctement le fonctionnement de la structure. En cas de difficulté avec un enfant, nous mettons tout en œuvre pour que des solutions soient trouvées en conciliation avec les enfants et en collaboration avec la famille. Dans le cas où, malgré nos efforts et les échanges avec la famille, le comportement d'un enfant resterait problématique (en perturbant le bien-être du groupe et le travail des accueillants), une sanction pourrait être établie en fonction de la gravité des faits. En cas de manquement aux règles de vie, la procédure suivante sera donc appliquée :

1. Discussion avec l'enfant
2. Si pas d'amélioration, échange verbal des accueillants avec la famille
3. Sans effet sur le comportement, rencontre des parents avec la responsable suivi d'une communication écrite
4. En fonction de la gravité des faits, une sanction proportionnelle sera appliquée ; une mesure d'écartement pourrait être envisagée

Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société.

Respect de l'infrastructure

- Les discussions entre parents doivent se faire en dehors de la structure afin de respecter le travail des accueillants et le bien-être des enfants.
- Nous demandons aux parents d'être attentifs à ce que la grille/la porte du lieu d'accueil soit toujours fermée de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse quitter la structure.

Objets de valeur

L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux, vêtements, bijoux apportés par les enfants.

Médicaments

Si un enfant est amené à prendre des médicaments, les accueillants doivent en être informés.

Les médicaments ne seront administrés que sur présentation d'une ordonnance de médecin.

Sans cette information, aucun médicament ne sera administré et les parents seront contactés afin de venir reprendre leur enfant.

Je soussigné, Madame/Monsieur..... ai pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire et en approuve le contenu.

Fait à, le

Nom et signature du ou des parents